

N° de résolution
ou annotation

Séance extraordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton tenue le lundi 17 décembre 2018 à 19h30 à la Salle municipale du 29, rue de la Fabrique.

Sont présents : Mmes, France Laroche, mairesse, Francine Fillion, Francine Drouin et Chantale Thivierge conseillères; MM. Danny Paré, Dave Lachance, et Alexandre Dubuc-Ringuette, conseillers formant quorum sous la présidence de Mme France Laroche mairesse. Est également présent M. Alain Paré, directeur général et secrétaire de l'assemblée.

MOT DE BIENVENUE

Mme France Laroche, mairesse, adresse le mot de bienvenue.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Présentation et adoption du budget 2019
3. Présentation et adoption du plan triennal d'immobilisations 2019, 2020 et 2021
4. Avis de motion :
 - Projet de règlement 18-231 : Règlement établissant la rémunération et l'allocation des élus municipaux
5. Période de questions
6. Levée de l'assemblée

Il est proposé par Mme Francine Drouin et résolu unanimement, d'accepter l'ordre du jour. Adopté

203

2. PRESENTATION ET ADOPTION DU BUDGET 2019

ATTENDU QUE la résolution 2018-11-178 annonçant la présentation et l'adoption du budget 2019 a été adoptée unanimement à la séance ordinaire du 5 novembre 2018;

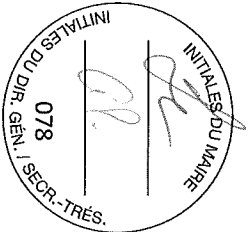
ATTENDU QUE les membres du Conseil ont participé aux travaux préparatoires, qu'ils ont étudié les prévisions budgétaires, et qu'ils jugent essentiel le maintien des services municipaux existants;

ATTENDU QUE le Conseil municipal dépose pour adoption, un budget équilibré pour l'exercice financier 2019 lequel se résume comme suit :

MUNICIPALITÉ DE SAINT-PIERRE-DE-BROUGHTON BUDGET 2019

REVENUS	2018	2019
Taxes municipales	1 072 265 \$	922 536,00 \$
Paiement tenant lieu de taxes	8 206 \$	9 615,00 \$
Revenus de source locale	77 000 \$	108 350,00 \$
Transfert & voirie	307 941 \$	329 941,00 \$
Taxes service police		90 000,00 \$
Tarifs compensatoires (ordures, récupération)		83 425,00 \$
Programme d'aide à la voirie locale		40 000,00 \$
Tarifs compensatoires aqueduc - égouts village		20 290,00 \$
Financement réseau (Capital & intérêts)		61 600,00 \$
Tarifs compensatoires (Eau potable Broughton Station)		6 900,00 \$
TOTAL DES REVENUS	1 465 412 \$	1 672 657,00 \$

DÉPENSES	2018	2019
Administration générale	264 056 \$	281 689,00 \$
Sécurité publique	184 765 \$	174 391,00 \$
Transport et voirie	670 718 \$	698 109,00 \$
Hygiène du milieu	104 842 \$	124 241,00 \$
Hygiène du milieu - Aqueduc Broughton Station		4 435,00 \$
Logement, santé et bien-être	36 152 \$	36 650,00 \$
Aménagement et urbanisme	25 925 \$	20 620,00 \$
Loisirs et culture	52 990 \$	63 456,00 \$
Frais de financement	16 853 \$	13 270,00 \$
Financement	109 111 \$	125 483,00 \$
Frais de financement - Réseau aqueduc & égouts		39 015,00 \$
Financement - Réseau aqueduc & égouts		76 090,00 \$
Financement - Marge de crédit-égouts		15 208,00 \$
TOTAL DES DÉPENSES	1 465 412 \$	1 672 657,00 \$



N° de résolution
ou annotation

TAUX DE TAXES EN VIGUEUR	2018	2019
	PAR 100 \$ D'ÉVALUATION	PAR 100 \$ D'ÉVALUATION
Taxe foncière générale	0,8053/100\$	0,8674/100\$
Taxe service de la police	0,0839/100\$	0,0846/100 \$
Taxe spéciale dette réseau	0,0093/100\$	0,0103/100 \$
Total taux de taxes	0,8985/100\$	0,9623
Taux d'intérêt sur les comptes passés dus :	12%	12%
ÉVALUATION IMPOSABLE	104 690 800 \$	106 345 800 \$

**TARIFS COMPENSATOIRES: ORDURES MÉNAGÈRES, COLLECTE SÉLECTIVE,
ET OBJETS VOLUMINEUX**

	2018	2019
Par résidence ou unité de logement	175,00 \$	175,00 \$
Par chalet	100,00 \$	100,00 \$
Garage	320,00 \$	320,00 \$
Résidence Saint-Pierre	590,00 \$	590,00 \$
Auberge Mi-Chemin	340,00 \$	340,00 \$
Quartz Industrie	400,00 \$	400,00 \$
Coopérative de Solidarité Multiservices	450,00 \$	450,00 \$
Exploitation agricole enregistrée (EAE)	300,00 \$	300,00 \$

FRAIS D'ENTRETIEN ET D'OPÉRATION DU RÉSEAU AQUEUDUC ET ÉGOUT

Entretien	63000	60 139,00 \$
Provisionnement eaux usées (vidange du bassin)	7000	9 861,00 \$
TOTAL	70 000,00 \$	70 000,00 \$

**TARIFS COMPENSATOIRES SERVICES D'AQUEUDUC ET D'ÉGOUTS
SECTEUR VILLAGE SAINT-PIERRE**

	2018	2019
Par unité de logement (utilisateurs/payeurs)	434,57 \$	437,65 \$
Financement réseau (capital et intérêts)	503,89 \$	571,00 \$
TOTAL	938,46 \$	1 008,65 \$

**TARIFS COMPENSATOIRES POUR SERVICES D'AQUEUDUC
SECTEUR BROUGHTON STATION**

Par résidence ou unité de logement	2018	2019
	230 \$	230 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Danny Paré et résolu unanimement, d'adopter et de publier le budget 2019. Adopté.

2018-12-204

3. ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020 ET 2021

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Pierre-de-Broughton doit adopter un plan triennal des immobilisations pour les exercices financiers 2019, 2020 et 2021;

ATTENDU QUE le plan triennal permet de d'identifier certaines prévisions concernant les travaux d'immobilisation à réaliser au cours de la période visée.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Alexandre Dubuc-Ringuette et résolu unanimement, d'adopter le plan triennal d'immobilisations 2019, 2020 et 2021. Adopté.

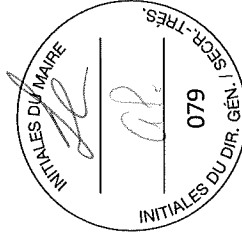
2018-12-205

4. PROJET DE RÈGLEMENT 18-231 : RÈGLEMENT ÉTABLISSANT LA RÉMUNÉRATION ET L'ALLOCATION DES ÉLUS MUNICIPAUX

ATTENDU QU' à compter de l'année d'imposition 2019, le gouvernement du Canada a décidé que les allocations de dépenses des élu(e)s municipaux s'ajouteront à leur revenu imposable au niveau fédéral ;

ATTENDU QUE cette nouvelle mesure aura pour effet de produire un préjudice fiscal ;

ATTENDU QUE le Conseil désire adopter un règlement afin d'ajuster la rémunération et l'allocation des élus municipaux afin de dédommager chaque élu(e) pour la diminution du revenu engendrée par l'imposition de l'allocation de dépenses ;



2018-12-206

N° de résolution
ou annotation

EN CONSÉQUENCE il est proposé par Mme Chantale Thivierge et résolu unaniment ce qui suit :

- l'adoption d'un avis de motion visant le dépôt et la présentation du projet de règlement NUMERO 18-231: *REGLEMENT ETABLISSANT LA REMUNERATION ET L'ALLOCATION DES ELUS MUNICIPAUX* ;
- la publication d'un avis public qui renferme, outre un résumé du projet, la mention de la date, de l'heure de la séance où est prévue adoption du règlement;
- que le règlement NUMERO 18-231: *REGLEMENT ETABLISSANT LA REMUNERATION ET L'ALLOCATION DES ELUS MUNICIPAUX*, soit adopté à la séance ordinaire du 14 janvier 2019. Adopté.

4. PERIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

5. LEVEE DE L'ASSEMBLEE

2018-12-207

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, il est proposé par Mme Francine Fillion et résolu unaniment, que la séance soit levée à 19h45. Adopté.


France Laroche, mairesse


Alain Paré, directeur général et secrétaire-trésorier

«Je, France Laroche, mairesse atteste que la signature du présent Procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.»

